

Protocole de travail souhaité par l'APAQS



Une réunion s'est tenue à notre demande le 7 janvier 2021 entre Madame Lamia Bensarsa Reda, maire de Juvisy, assistée de son chef de cabinet Nicolas Michel, et les représentants de notre association Viviane Thoueille, présidente et Jean-Pierre Frontier, secrétaire.

Nous avons pu assez longuement exprimer nos difficultés et nos questionnements actuels, particulièrement après plusieurs mois sans contact avec la mairie et exposer notre proposition de mise en place de **commissions de travail** sur les points essentiels.

Concernant son début de mandat, Madame Le Maire a reconnu que la situation sanitaire était un frein réel à l'activité habituelle de tous. Elle a notamment évoqué les contraintes quasi journalières venant de directives sanitaires en continuelle réajustement, en particulier sur le fonctionnement des écoles. Les visioconférences, si elles facilitent les contacts, ne favorisent ni les prises de décision, ni leur suivi. Depuis son installation à la tête de la mairie, elle a procédé à la restructuration des services de la ville.

Concernant les préoccupations de l'APAQS, nous lui avons précisé que nous étions restés sans réponse sur de nombreux points soulevés :

- Nous avons présenté en mairie, le 17 janvier 2020, ainsi que lors de notre assemblée générale (1^{er} février), une proposition pour un **plan de circulation** qui semblait ne pas avoir laissé indifférents les élus. Outre une meilleure gestion du trafic des poids lourds qui devait se limiter à celui empruntant le pont de la Première Armée, elle favorisait les liaisons des riverains entre le centre de Juvisy et les nouveaux quartiers *Seine-Amont*. Elle se fondait en partie sur un projet départemental (hélas abandonné). Notre projet n'a pourtant jamais été relayé par la Commune. Les récents travaux réalisés à la sortie de pont de Seine rendront cette proposition plus difficile à réaliser.
- Il n'y a eu aucune concertation sur le tracé des **couloirs cyclables** (aujourd'hui réalisés au sol sur chaussée et trottoirs) entre le pont SNCF et le pont de Seine, ainsi que rue J. Danaux (côté n° impairs) vers les quais.
- Nous n'avons reçu aucune réponse aux courriers envoyés, y compris à la mairie, pour notre demande (réitérée depuis cinq ans !) de la remise en place par *La Poste* des **boîtes aux lettres jaunes**, à la sortie SNCF côté Draveil et maintenant gare centrale.
- La réfection demandée et tant attendue du trottoir de la rue Jean Danaux a finalement été réalisée cet été, sans que nous ayons jamais été informés, malgré nos nombreuses demandes, ni de son ampleur (aménagement d'un espace cyclable...), ni de la date projetée...
- Après plusieurs demandes concernant le projet de rénovation de la gare routière, nous avons finalement obtenu une réunion d'information sur la base de documents qui se sont avérés pas toujours conformes avec ceux qui ont finalement été réalisés...
- Quai Timbaud, aucune des demandes en urgence formulées pour lutter plus efficacement contre les vitesses excessives (feux tricolores commandés par radar, création d'une chicane...) n'ont reçu de réponse. Pas plus que nous n'avons d'information sur la rénovation maintenant urgente – indispensable – de la dernière tranche de travaux de réhabilitation des quais de Seine (depuis le pont sur la Seine jusqu'à la limite d'Athis-Mons).

Madame Le Maire a pu nous donner les informations suivantes :

- Les travaux pour l'encorbellement du pont vont commencer en 2022. Les contraintes du trafic routier liées à ce chantier vont retarder l'aménagement de la rue de Draveil.
- Concernant les commerces, une subvention pour la réhabilitation des secteurs commerciaux de Juvisy-Centre et de la rue de Draveil avait été obtenue et devra être réactivée. Par ailleurs, Madame Le Maire a demandé au préfet une dérogation pour fermeture administrative de certains commerces.
- Concernant cette même rue, la mairie y a préempté un bail commercial et recherche un repreneur pour un commerce de qualité. Par ailleurs une procédure judiciaire est envisagée à l'encontre du propriétaire de l'immeuble du n° 23 inachevé depuis plusieurs années, pour obtenir enfin la reprise des travaux.
- Rue Monttessuy, il reste à engager la réfection prévue du réseau des eaux usées, repoussée en raison des récentes perturbations du trafic routier dus aux travaux dans le secteur proche. De plus, une réflexion est engagée sur un aménagement (notamment piétonnier) de la partie étroite de cette rue ; le problème du trafic des poids lourds restant entier...
- L'inauguration de la gare routière mise en service depuis le 15 décembre, serait reportée au mois de mars.
- Concernant le quais de Seine, en particulier le quai Jean-Pierre Timbaud, Madame Le Maire nous a dit vouloir y travailler en concertation avec les propriétaires des péniches et les riverains.

Nous avons fait part à Madame Le Maire de notre désir de repartir sur une base nouvelle.

Nous avons rappelé l'objectif premier L'APAQS (défini il y a un peu plus de trente ans) : *Participer à l'aménagement du quartier Seine, en amont de l'élaboration des projets, dans le respect d'une totale neutralité politique.*

Justifier cet objectif ambitieux nécessite de distinguer deux types d'engagements :

- relayer les demandes des riverains pour des interventions relativement mineures et immédiates sur la voie publique ;
- travailler à l'étude d'aménagements conséquents susceptibles d'améliorer la vie des riverains et qui s'inscrivent, eux, dans la durée.

Madame Le Maire nous a assurés vouloir faciliter l'accès aux différents services de la mairie et a promis de nous communiquer une liste des personnes en charge du suivi des demande. L'adresse électronique dédiée étant : lemaire@mairie-juvisy.fr, à laquelle plusieurs membres de l'équipe municipale ont accès et dont la gestion est confiée à Mme Laura Andrais, en charge des *Relations avec les habitants*.

Concernant le second engagement, nous avons exposé notre demande de création de *Commissions de travail* composées d'élus, de représentants des Services, en y incluant les différents représentants de la population (en particulier les associations de quartier). Elles seraient mises en place pour une période limitée. Ce type de commission avait été testé avec succès en son temps, en particulier pour l'aménagement de la voirie quai Gambetta. Quelques thèmes pourraient aujourd'hui être retenus, par exemple :

- Plan de circulation (autos, vélos, piétons)
- Sécurisation du quai Timbaud
- Réaménagement des quais et développement d'activités sur la Seine
- Rénovation de la rue de Draveil...
- Aménagements de la rue Monttessuy...

Le but recherché par chaque commission serait l'élaboration d'un projet (ou d'un ensemble de propositions) sur lequel un accord devra être trouvé.

Son type de fonctionnement se distingue en particulier de celui des *Comités de quartier* tels qu'ils ont fonctionné jusqu'à présent à Juvisy. On ne peut en effet, à l'occasion d'une assemblée générale de quartier, obtenir l'ensemble des suggestions autour d'un projet (pour peu qu'il ait été préalablement défini...) et encore moins aboutir rapidement à une décision finale acceptable. Un tel processus entraîne obligatoirement la frustration d'une grande partie des présents dont la proposition n'aurait pas été retenue.

Protocole de travail des différentes commissions, en amont des chantiers prévus par la mairie ou souhaités par les riverains

Nous avons insisté sur un point essentiel : obtenir l'accord des participants des commissions de travail qui seraient mises en place, nécessite l'obtention d'un **consensus** de l'ensemble des participants.

Or c'est, à notre avis, un objectif ambitieux, qui nécessite à la fois une méthode rigoureuse, mais aussi, hélas, souvent pas mal de temps passé...

Le *consensus* ne peut pas se limiter à une absence d'opposition formelle de la part d'un ou plusieurs participants ; il ne peut être synonyme d'unanimité ou de majorité confortable et ne peut se contenter d'un simple vote à la majorité, qui exclut dangereusement les opposants et les abstentionnistes éventuels.

Le *consensus* recherché implique que l'ensemble des membres du groupe adhère à la position finale, accepte de la soutenir.

Dans le cas qui nous occupe, la décision finale revient évidemment toujours aux élus et à eux seuls ; mais ceux-ci bénéficieront alors d'un soutien plus important de leurs administrés, gage de réussite. Enfin, lorsque la compétence de la commune n'est pas totalement acquise, nous souhaitons que le projet issu de la commission concernée soit transmis par la mairie à l'organisme administratif compétent (Département, Territoire...)

Pour conclure, nous avons relevé beaucoup de points d'accord avec Madame Le Maire et sommes ressortis de cette entrevue avec l'espoir que notre demande de mise en place de commissions de travail spécifiques soit rapidement concrétisée.